



Stage de formation Syndicale

**Droits des personnels,
rémunération, carrières**



Jeudi 12 novembre 2015

de 9h30 à 16h30

Lycée Le Corbusier Poissy
88 Rue de Villiers

Pour y accéder :
Gare de Poissy,
Ligne RER A ou Train J
puis Bus 3, 9 ou 50

Jeudi 17 décembre 2015

de 9h30 à 16h30

Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie
8 rue Marcel Fouque

Pour y accéder :
Gare de Mantes-la-Jolie
SNCF Ligne J, puis,
Bus n 9, M ou C, arrêt Géo André



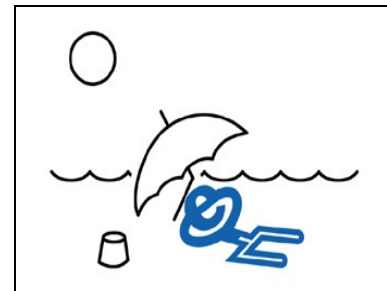
Quels sont les droits et obligations des fonctionnaires (textes statutaires, obligations de service ...) ? Comment s'adresser à l'administration ?

Comment faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques, contrer collectivement l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?

Comment décrypter sa fiche de paye ?

Notation, avancement d'échelon, promotions ... comment suivre votre carrière ? Quel est le rôle des commissaires paritaires ?

Comment réduire ou arrêter son activité, demander congé formation, un temps partiel ?




Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais intéresse aussi tous ceux qui veulent défendre et faire vivre ces droits !

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

1. au **secrétariat** de votre établissement votre demande d'autorisation au moins **un mois avant la date du stage** donc au plus tard **le 12 octobre pour Poissy et le 17 novembre pour Mantes la Jolie.**
2. au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

<p>Stages syndicaux : un droit pour tous !</p> <p>Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.</p>	<p align="center">Comment s'inscrire ?</p>  <p>1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.</p> <p>2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation.</p>
---	--

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 12 octobre pour Poissy et le 17 novembre pour Mantes la Jolie

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 12 novembre/ 17 décembre 2015** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Le Corbusier à Poissy/Saint-Exupéry à Mantes la Jolie.** Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

Date et Signature.

- (1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)*
- (2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation*

✂-----

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels

/ / / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

- Je participerai au stage du 12 novembre au Lycée Le Corbusier de Poissy
- Je participerai au stage du 17 décembre Lycée Saint-Exupéry de Mantes la Jolie.
- Je déjeunerai sur place (prévoir 6,05€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)